

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p><b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024</b></p>
--	--

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
 Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
 Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
 Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

**OBJET :**

**DEMANDE DE GESTE COMMERCIAL POUR LA LOCATION DE LA SALLE ANSQUER PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE DIEPPE LE 13 DECEMBRE 2024**

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Dieppe a réservé la salle Corentin Ansquer le 13 Décembre 2024, afin de rassembler tous les amicalistes actifs ou retraités pour un arbre de noël et partager un moment de convivialité à travers un spectacle et un goûter.

- \* A cet effet, Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier du Président de l'Amicale Mr Fleury Valentin demandant un geste de la Commune concernant le coût de la location de la salle.

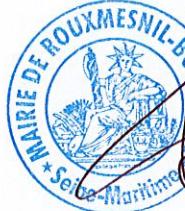
Le prix de la location s'élève à 1250€. Des arrhes ont déjà été versés pour la somme de 375€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (12 pour, 4 abstentions, Mr Cailly étant membre de cet amicale des Sapeurs-Pompiers, n'a pas pris part au vote) :

- D'accorder une remise sur le prix de location de la salle Ansquer le 13 Décembre 2024
- De porter la location à 1000 € au lieu de 1250€ initialement prévus.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240928-56-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation